

1. Record Nr.	UNINA9910731419203321
Autore	Alvazzi Del Frate Paolo
Titolo	La volonté Italie-France allers-retours // Marie Bassano, Luisa Brunori, Cristina Ciancio, Florent Garnier
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2023
ISBN	2-37928-117-3
Descrizione fisica	1 online resource (525 p.)
Altri autori (Persone)	BarbagliAlarico BassanoMarie BrunoriLuisa CavinaMarco ChiodiGiovanni CiancioCristina CondorelliOrazio DerasseNicolas DeroussinDavid DescampsOlivier GarnierFlorent GiannozziElena HoxhaDamigela Marc'hadourTanguy Le MastrobertiFrancesco MazzarellaFerdinando RichardGuillaume RossiGiovanni SimonVictor SinisiLorenzo TavillaElio WeidenfeldKatia WijffelsAlain
Soggetti	Law (General) criminologie doctrine influence volonté

Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>La volontà. Voilà une notion qui est la croce e delizia de tout juriste. Elle n'a pas manqué de nourrir la réflexion depuis plusieurs siècles d'histoire juridique et suscite toujours des questionnements contemporains. La dimension diachronique, l'approche comparative et la réflexion collective sont au cœur des rencontres « France-Italie » depuis 2018. Par leur format original et l'ambition d'identifier et d'analyser la circulation des idées juridiques entre les deux pays et leurs juristes, les journées toulousaines de 2021 proposent d'interroger à nouveaux frais un thème déjà fécond. Les contributions réunies dans le présent volume ont permis de croiser les réflexions d'historiens du droit français et italiens pour saisir une notion qui n'est pas univoque ni un principe universel. Ils se sont également interrogés sur les moyens et les éléments qui ont façonné cette variabilité notionnelle en relation avec leur contexte d'élaboration et d'utilisation. Volonté individuelle et volonté collective, volonté juridique et volonté réelle sont quelques-unes des multiples facettes de la notion. Elles ont retenu l'attention d'une vingtaine de juristes historiens pour lesquels « l'une des tâches fondamentales de l'histoire du droit consiste à rappeler aux juristes que les principes et concepts généraux n'ont pas une signification absolue ou intemporelle ».</p>